

QUATRE-VINGT-DEUXIEME SESSION DU CONSEIL

PROCES-VERBAL DE LA QUATRE CENT TRENTE-SIXIEME SEANCE

tenue au Palais des Nations à Genève
le mercredi 28 novembre 2001 à 10h25

Président: S.E. M. P. KARIYAWASAM (Sri Lanka)

<u>Table des matières:</u>	<u>Page</u>
Débat général: Les défis migratoires du XXI ^{ème} siècle	
(a) Déclarations du Directeur général et du Directeur général adjoint	1
(b) Déclarations des Membres et observateurs nouvellement admis	2
(c) Déclarations des Membres et des observateurs	5
Annexe I	
Annexe II	

Il est possible d'apporter des corrections aux procès-verbaux de séance des organes directeurs.

Les participants qui souhaiteraient le faire doivent soumettre leurs corrections par écrit au Secrétariat des réunions de l'OIM, BP 71, CH-1211 Genève 19, au plus tard une semaine après avoir reçu les procès-verbaux dans leur langue de travail; elles seront intégrées dans un corrigendum unique à paraître dès que possible après les sessions.

Point 8 de l'ordre du jour

DEBAT GENERAL: LES DEFIS MIGRATOIRES DU XXI^{ème} SIECLE
(MICEM/7/2001, MICEM/8/2001)

(a) Déclarations du Directeur général et du Directeur général adjoint

1. Le DIRECTEUR GENERAL se dit heureux de la participation, à cette session du Conseil, d'un grand nombre de délégations de haut niveau. De nombreux points de convergence sont ressortis de la discussion de la veille qui jetteront un éclairage sur la problématique générale des tendances migratoires et de la gestion des migrations. Après avoir appelé l'attention sur son rapport au Conseil (MICEM/7/2001), dont le texte intégral, joint au présent document en annexe I, contient un tableau résumé du travail effectué par l'Organisation en 2001, il entreprend de mettre en exergue quelques points plus particuliers.

2. S'agissant de l'Afghanistan, l'OIM est présente dans ce pays depuis près de dix ans et elle y est restée durant les combats qui se sont déroulés récemment dans ce pays. Le personnel afghan de l'OIM, auquel il adresse ses plus vives félicitations, n'a pas déserté les six bureaux de l'Organisation dans la partie ouest et la partie nord du pays. L'action déployée par l'OIM en Afghanistan a essentiellement été consacrée aux déplacés de l'intérieur (p.d.i.) – pour la plupart victimes de la grave sécheresse qui ravage le nord, l'ouest et le centre du pays, mais aussi victimes des combats récents ayant trouvé refuge dans les camps proches des grandes villes, où elles peuvent trouver un abri et de quoi boire et manger. Lors de sa visite récente dans les camps de Herat et de Maslakh, le Directeur général a constaté que le personnel de l'OIM avait réussi à préparer les camps de façon à permettre aux déplacés internes de survivre aux rigueurs de l'hiver. Les déplacés internes ont eux aussi considérablement contribué à l'opération avec l'aide de l'OIM et d'autres organisations présentes dans le pays.

3. Aujourd'hui, l'OIM centre son attention sur la situation d'après-conflit en Afghanistan, en planifiant l'élaboration de programmes d'aide aux communautés qui permettront aux personnes déplacées de rentrer chez elles. Le processus de mise en place d'un réseau de transport et de fourniture d'eau et de vivres a déjà commencé sur une échelle modeste. Des recherches ont déjà été entreprises pour trouver des Afghans qualifiés hors du pays qui soient désireux d'y retourner pour venir en aide à leurs compatriotes. Dans cet esprit, l'OIM a pris contact avec des représentants de la diaspora afghane au sein de la République islamique d'Iran. Forte de son expérience au Kosovo, au Timor oriental et en Amérique centrale, l'OIM a l'intention de collaborer étroitement avec la République islamique d'Iran, car ses bureaux sont concentrés dans les régions ouest et nord de l'Afghanistan, où l'Iran voisin exerce une forte influence. L'OIM jouit d'une bonne qualité de contact auprès des autorités iraniennes et de la Société du Croissant-Rouge de la République islamique d'Iran. Elle se félicite du généreux financement fourni par un grand nombre de gouvernements et exprime sa satisfaction face au partenariat qui s'est instauré entre l'OIM et les autres pays voisins de l'Afghanistan.

4. Le Directeur général se réjouit d'entendre les délégations s'exprimer sur le cap que devrait prendre l'Organisation pour les années à venir, notamment dans le domaine de la gestion des flux migratoires, qui revêt une importance sans cesse plus grande.

5. Le DIRECTEUR GENERAL ADJOINT prononce son exposé (MICEM/8/2001), dont le texte intégral est reproduit en annexe II.

(b) Déclaration des Membres et observateurs nouvellement admis

6. Le PRESIDENT invite ensuite les représentants des Membres et observateurs nouvellement admis à s'exprimer.

7. M. ZUGIC (Yougoslavie) remercie les Membres de la confiance témoignée à son pays à l'occasion de son admission dans l'Organisation en qualité de Membre. Son gouvernement est prêt à appuyer toutes les activités futures de l'OIM; avant son adhésion déjà, il a bénéficié de la participation de l'OIM dans le cadre du processus d'enregistrement des personnes déplacées dans tout le pays en vue des élections qui ont eu lieu récemment au Kosovo et à Metohija.

8. Son pays a longtemps été confronté à des problèmes liés aux migrations et compte aujourd'hui encore le nombre le plus élevé de réfugiés en Europe. Un refuge a été accordé à plus de 390.000 personnes, en ce compris environ 75.000 personnes victimes des conflits et 250.000 personnes déplacées en provenance du Kosovo et de Metohija. En raison de la situation régnant dans l'ex-République yougoslave de Macédoine, 10.000 réfugiés de plus sont arrivés sur le territoire yougoslave. Son gouvernement a préconisé l'application méthodique des accords internationaux concernant les droits fondamentaux des réfugiés à rentrer chez eux. Un autre problème est celui de l'exode des cerveaux: de nombreux jeunes quittent le pays au moment même où des efforts sont déployés pour renforcer les institutions démocratiques et rendre espoir dans un avenir meilleur. En outre, comme d'autres pays de la région, la Yougoslavie est utilisée comme étape intermédiaire par les filières de migration illégale et de traite d'êtres humains. Elle espère bénéficier d'une assistance concrète dans le cadre des programmes de l'OIM.

9. Son gouvernement souhaite harmoniser le développement de sa politique de gestion des flux migratoires par le biais de programmes visant à promouvoir les structures opérationnelles et par la formation, et aussi au moyen de mesures visant à améliorer la législation et l'application des lois par les forces de l'ordre, afin de combattre les aspects négatifs de la migration. Deux propositions ont été formulées concernant l'évaluation des points de franchissement de la frontière et l'amélioration de ceux de ces points qui jouent un rôle clé.

10. Son gouvernement est soucieux de renforcer ses liens avec les travailleurs yougoslaves de l'étranger, d'offrir des possibilités de migration légale au départ du pays, d'améliorer les mécanismes de réinvestissement de la diaspora dans le pays, de réintégrer dans les rouages de l'économie nationale et les structures sociales ceux qui étaient partis à l'étranger et qui en sont revenus, et d'élaborer des accords bilatéraux en matière de migration de main-d'œuvre.

11. Le gouvernement yougoslave a pris des dispositions pour amender la législation relative à la gestion des migrations, en accordant la priorité aux mesures de lutte contre la traite des êtres humains, à la gestion de la migration irrégulière et aux accords conclus avec les pays les plus importants en vue de la réadmission de ressortissants yougoslaves et de nationaux de pays tiers. L'OIM peut jouer un rôle en se posant en tant que partenaire et point focal pour la planification, la mise en œuvre et l'évaluation des mesures nécessaires aux niveaux national, bilatéral et multilatéral.

12. Les événements du 11 septembre ont eu des répercussions négatives sur les migrations en ce sens que l'intégration des migrants dans leurs pays de destination a cédé le pas aux mesures sécuritaires. La lutte contre le terrorisme ne doit pas se faire au détriment des besoins légitimes des migrants à une assistance internationale adéquate et organisée. Au contraire, la tolérance et l'acceptation de la diversité doivent prévaloir, même s'il faut accorder toute l'attention voulue à la sécurité et à la stabilité des sociétés.

13. M. ZAFERA (Madagascar), après avoir exprimé les remerciements de sa délégation pour l'admission de son pays en qualité de Membre de l'Organisation, déclare qu'à un moment où l'on assiste à un changement d'attitude à l'égard des migrants, la commémoration du 50^{ème} anniversaire de l'OIM vient à point nommé, puisque cette session du Conseil met l'accent sur le dialogue international en matière de migration. La communauté internationale doit agir de concert pour veiller à ce que la migration et les questions qui y sont associées soient traitées par le biais d'un dialogue positif et non par la confrontation. La table ronde qui vient d'avoir lieu a mis en lumière un certain nombre de points clés qui fournissent des directives en vue de l'adoption de politiques de gestion des migrations et de travaux de recherche de la part de l'OIM. Dans ce contexte, il se félicite du Programme de migration pour le développement en Afrique (MIDA) et du Programme de retour et de réintégration de nationaux africains qualifiés (RQAN).

14. La complexité de la migration est telle, avec ses aspects sociaux, économiques, culturels, sanitaires et sécuritaires, que les efforts nationaux ne suffisent pas et qu'il faut une coopération régionale et internationale. Madagascar a l'intention non seulement d'apporter sa contribution à l'action de l'OIM, mais aussi de s'engager dans une collaboration fructueuse avec l'Organisation au travers de ses services consultatifs. Il est particulièrement important de respecter les droits de l'homme des migrants, qui englobent le droit fondamental au travail, contenu dans la déclaration adoptée par la Conférence internationale du travail en 1998. Dans ce contexte, il note que son pays a ratifié la Convention No 97 de l'Organisation internationale du travail sur les travailleurs migrants.

15. M. IBRAHIMI (République islamique d'Iran) exprime sa satisfaction au Conseil pour l'admission de son pays en qualité de Membre de l'OIM, ce qui ouvre de nouvelles perspectives de coopération entre son gouvernement et l'Organisation.

16. En accord avec ses engagements humanitaires et internationaux, son gouvernement a continué d'accueillir des millions de migrants, de personnes déplacées et de réfugiés au cours des deux dernières décennies. Selon les résultats du plan global d'enregistrement d'étrangers et d'immigrés mené par son pays en 2001, il apparaît qu'environ 2,5 millions de migrants, pour l'essentiel originaire des pays voisins, se trouvent actuellement en République islamique d'Iran, dont environ 95% se déplacent librement sur le territoire, contre seulement 5% se trouvant dans des camps. Son pays a apporté une aide considérable aux opérations internationales de secours humanitaire déployées en Afghanistan et il est confiant que, lorsque la paix et la sécurité auront été restaurées, les conditions seront réunies pour un retour à grande échelle des migrants et des personnes déplacées, ce qui constituerait la solution la meilleure et la plus durable au problème que pose leur présence. La communauté internationale doit s'acquitter de ses responsabilités envers l'Afghanistan et ne pas laisser ce pays se débattre seul avec ses difficultés, comme par le passé. En envoyant une aide humanitaire à l'Afghanistan et en facilitant la reconstruction de ses infrastructures économiques, la communauté internationale pourrait éviter d'autres flux

d'émigration et d'autres déplacements de populations en Afghanistan. En outre, les Afghans résidant à l'étranger qui ont acquis différentes compétences durant leurs années d'exil devraient être encouragés à rentrer chez eux dans le cadre d'opérations de rapatriements librement consentis, pour venir appuyer l'effort de développement économique, culturel et politique du pays.

17. Les pays dont la croissance démographique est peu élevée pourraient bénéficier de la présence de migrants ayant quitté leur pays en quête d'un emploi ou de meilleures conditions de vie. Une solution au problème de la migration pourrait donc être d'instaurer un mécanisme clair et approprié permettant d'identifier les migrants économiques, de noter leurs compétences et de tenter de faire concorder leur profil avec les demandes d'emploi enregistrées dans les pays ayant besoin d'un supplément de main-d'œuvre. Un tel mécanisme réduirait également le phénomène de la traite et de l'introduction clandestine d'êtres humains, ainsi que la migration irrégulière et les violations des droits des migrants. Son pays, en qualité de terre d'accueil d'un grand nombre de migrants, dont certains ambitionnent d'émigrer dans des pays tiers en quête de travail, est prêt à coopérer dans ce domaine avec l'OIM.

18. Il importe également que les attentes placées dans les pays d'accueil soient proportionnelles aux capacités et aux besoins de ces derniers. Par exemple, les pays en développement pourraient, pour des raisons tenant au manque de possibilités d'emploi ou aux difficultés économiques en général, être mis sous pression pour accepter un grand nombre d'immigrés, et la présence de migrants en situation irrégulière pourrait susciter un climat de xénophobie et d'hostilité. Ignorer de telles réalités reviendrait à créer des difficultés à la fois pour les migrants et pour les pays d'accueil. La meilleure façon d'éviter cela serait de créer un mécanisme clair de partage efficace des tâches à l'échelle internationale.

19. M. YURPOLSKYI (Ukraine) fait part de sa gratitude pour l'admission de son pays en qualité de Membre de l'OIM. En juillet 2000, l'Ukraine a ratifié l'accord qui la lie à l'OIM concernant le statut de l'Organisation sur son territoire et la coopération dans le domaine de la migration. Plusieurs projets pilotes ont à présent été mis en œuvre en Ukraine et il fait part de sa satisfaction pour l'aide apportée par l'OIM aux citoyens ukrainiens victimes de la traite. Le droit à la liberté de mouvement est un droit fondamental qui est à présent inscrit dans la Constitution de l'Ukraine et dans d'autres instruments pertinents. La situation migratoire en Ukraine résulte avant tout de la désintégration de l'ex-URSS et de l'émergence des Etats nouvellement indépendants. Elle est également déterminée par la participation de l'Ukraine aux processus migratoires mondiaux, à l'évolution de conflits armés dans certains Etats issus de l'ex-Union soviétique, à la crise économique, à la hausse du chômage et au déclin des conditions de vie. En outre, il y a eu un rapatriement massif d'Ukrainiens – plus de 1,6 million de personnes – qui sont revenus en Ukraine à titre définitif. L'Ukraine est non seulement un pays de transit, mais aussi un pays de destination, choisi pour sa stabilité politique et sociale. Le Gouvernement ukrainien fait tout ce qu'il peut pour résoudre les problèmes qui en découlent par des moyens politiques, législatifs et économiques, et en recourant à la coopération internationale. Son admission au sein de l'OIM doit être vue comme la reconnaissance du bien fondé de ces efforts.

20. M. SIMKHADA (Observateur du Népal), après avoir remercié le Conseil d'avoir accepté la demande de son gouvernement visant à l'obtention du statut d'observateur, souligne l'importance de l'action de l'OIM sur le plan de la gestion des migrations, du renforcement des voies légales de migration et des mesures de lutte contre la traite. Les thèmes spéciaux qui ont

été choisis pour les débats de cette session – la démographie, la mondialisation et le commerce, et l'intégration – mettent en lumière quelques-uns des thèmes politiques les plus importants.

21. Il souligne combien il est important de faire en sorte qu'un changement d'attitude intervienne de la part des personnes physiques, des institutions et même des Etats. Les événements du 11 septembre, pour tragiques qu'ils soient, peuvent marquer le point de départ d'une ère nouvelle, soulignant le besoin urgent d'unir le monde face à l'intolérance et à l'extrémisme.

22. Son pays, qui est réputé pour cultiver l'harmonie et la tolérance, a souffert des violences maoïstes au cours desquelles plus de 2.000 Népalais ont perdu la vie. En dépit de la liberté qui leur a été offerte de participer à un processus pacifique de changement, les maoïstes ont choisi de s'engager dans la violence et la terreur. Le gouvernement a choisi la voie du dialogue dans le but de parvenir à un règlement négocié, mais au terme de trois séries d'entretiens, les maoïstes ont brutalement annoncé la fin de la trêve conclue quatre mois plus tôt. Le 23 novembre 2001, ils ont lancé une attaque massive contre les bureaux du Siège de district, et contre des bases de l'armée. Des membres des forces armées et de police, ainsi que le chef de district ont été tués, et l'arsenal de l'armée a été pillé. En réponse, le gouvernement a déclaré l'état d'urgence et mobilisé l'armée pour traiter les maoïstes en tant que terroristes. Le roi du Népal a mis en suspens certains articles de la Constitution. Un soin particulier sera toutefois mis à faire en sorte que toute mesure d'urgence ne vise que les seuls terroristes. Sa délégation est reconnaissante à la communauté internationale de la compréhension qu'elle témoigne à son pays durant cette période difficile de son histoire.

23. Le réel défi à la sagesse humaine dans ce nouveau millénaire est de trouver un nouveau modèle de gouvernance efficace pour ce monde globalisé, permettant de concilier l'attention paradoxale entre la mondialisation de l'économie et l'enracinement de la politique au niveau local.

24. M. MERCHAOUI (Observateur de l'Union du Maghreb Arabe) exprime ses remerciements aux Membres de l'OIM pour avoir accordé à l'Union du Maghreb Arabe le statut d'observateur auprès de l'OIM, ce qui renforcera certainement les liens déjà étroits entre les deux organisations et conduira à une coopération accrue. L'Union du Maghreb Arabe a entrepris de mettre en œuvre un certain nombre de programmes visant à améliorer la gestion des flux migratoires au Maghreb, avec des objectifs qui s'accordent avec ceux de l'OIM. En outre, les mutations que connaît le monde ont un impact croissant sur toute la région méditerranéenne, ce qui milite en faveur d'une coopération plus étroite et plus multiforme entre les pays européens et le Maghreb. Une approche globale régionale s'impose entre les pays de destination et les pays d'origine pour gérer plus efficacement les flux migratoires et assurer le respect des droits des migrants et leur sécurité. Le partenariat avec l'OIM conduira sans aucun doute à une meilleure compréhension de la dynamique migratoire dans la région.

(c) Déclaration des Membres et des observateurs

25. Le PRESIDENT invite ensuite les représentants des Membres et des observateurs à faire leur déclaration.

26. M. MHENNI (Tunisie) déclare que le besoin d'instaurer un dialogue sur les politiques migratoires, tel que celui engagé par l'OIM à cette session du Conseil pour créer un climat de confiance et de coopération devant permettre aux peuples et aux pays de mieux se connaître et se comprendre, est encore plus essentiel au lendemain des événements tragiques du 11 septembre.

27. Il lui paraît paradoxal que, dans un monde qui connaît aujourd'hui une intégration économique croissante grâce à la libéralisation des mouvements de capitaux, des biens et des services, la liberté de circulation des hommes et la gestion concertée des flux migratoires demeurent encore du domaine de l'utopie. Son gouvernement, quant à lui, s'efforce d'améliorer les conditions de vie des Tunisiens vivant à l'étranger et de protéger leurs droits. On estime qu'en 2000, 8% des Tunisiens, soit au total environ 700.000 personnes résidaient à l'étranger, dont 85% en Europe et 65% en France. Les mutations démographiques apparues depuis les années 80 ont pour résultat que les enfants de moins de 16 ans représentent près de 25% de la population tunisienne résidant à l'étranger, et les femmes près de 23%, de nombreux mariages et naissances ayant eu lieu dans les pays de résidence. Le nombre de scientifiques et de chercheurs travaillant à l'étranger – aujourd'hui au nombre de 4.800 environ – a lui aussi augmenté, notamment en Europe et en Amérique du Nord.

28. Pour protéger les intérêts des Tunisiens de l'étranger, préserver leur identité culturelle, renforcer leurs liens avec la Tunisie et promouvoir leur participation au développement national, le gouvernement a renforcé sa législation et conclu douze accords bilatéraux de sécurité sociale, dont huit avec des Etats de l'Union européenne. Des programmes spécifiques ont également été instaurés pour informer les Tunisiens de l'étranger quant aux possibilités d'investissement et aux prestations auxquelles ils peuvent prétendre. Une attention particulière est accordée aux jeunes tunisiens de la deuxième ou de la troisième génération de l'émigration, dont on voudrait préserver l'identité culturelle et consolider l'intégration dans les pays d'accueil.

29. Depuis 1993, un certain nombre d'accords ont été conclus entre l'Europe et la rive méridionale de la Méditerranée couvrant les transferts de technologies, les investissements, l'accès aux produits en provenance des pays méditerranéens du Nord et du Sud, et l'évaluation des candidats potentiels à l'émigration. Un accord d'association a été conclu avec l'Union européenne, prévoyant la mise en place d'une zone de libre échange d'ici à 2008, mais contenant également un important volet social.

30. La Tunisie a conclu un accord de siège avec l'OIM, ce qui a conduit à l'ouverture du bureau de Tunis. Sa délégation espère que la coopération avec l'OIM s'intensifiera encore, notamment dans le cadre de l'organisation conjointe de la prochaine conférence régionale ministérielle sur la gestion de la migration en Méditerranée occidentale.

31. M. ABBAS (Egypte) prend note avec satisfaction de l'intérêt international pour les questions de migration, intérêt qui se reflète au travers du nombre croissant de Membres composant l'OIM, et il félicite l'OIM du moment judicieusement choisi pour la tenue d'un dialogue international sur la migration. S'agissant des aspects démographiques de la migration, il souligne les effets de la forte croissance démographique et de l'importante densité de population, qui tendent à occasionner de fortes pressions migratoires et qui ne sont pas sans lien avec la santé de l'économie et l'emploi. Bien qu'il ait été établi que plus de la moitié de la population migrante du monde est originaire de pays en développement, les pays africains sont

aujourd'hui non seulement des pays d'origine, mais aussi des pays de destination, puisqu'ils accueillent un grand nombre d'immigrants.

32. Il importe d'examiner les effets des flux mondiaux de capitaux sur les mouvements migratoires. Pour lui, il est évident que ces exportations de capitaux ne se font pas dans l'intérêt du développement des pays du Sud. En fait, l'alourdissement du fardeau de la dette et le rétrécissement des budgets d'aide ont pour effet que ces capitaux sont en réalité extraits des pays qui peuvent le moins se le permettre, ce qui occasionne une émigration au départ de ces pays en direction de pays plus développés. Les droits des migrants et leur intégration sont en jeu dans plusieurs sociétés d'accueil, et ce en raison de mouvements xénophobes et intolérants à l'égard des immigrés, mouvements qui ne trouvent pas de réponse appropriée. Il importe également de poser la question de la migration clandestine et de l'introduction clandestine d'êtres humains, ainsi que celle du manque de cadres migratoires légaux adéquats et viables.

33. Sa délégation réitère son ferme soutien au Programme de migration pour le développement en Afrique (MIDA) et adresse un appel aux donateurs pour qu'ils veuillent bien envisager un financement approprié. Le Gouvernement égyptien salue la proposition de l'OIM d'instaurer une coopération active avec le Fonds égyptien pour la coopération technique avec l'Afrique, qui pourrait marquer le départ d'un partenariat structurel susceptible de servir de modèle dans d'autres régions. Sa délégation réitère également ses remerciements à propos de la résolution relative au "Fonds 1035", destinée à appuyer les projets de migration dans les pays en développement et en transition. Elle appuie la proposition visant à transformer ce fonds en un organe permanent institutionnalisé susceptible d'encourager la mise en œuvre de projets migratoires viables et de renforcer les capacités nationales dans les pays en développement et en transition. Son gouvernement exprime en outre son entier soutien à la mission à fonctions régionales du Caire.

34. M. McLEOD (Canada), félicitant l'OIM pour ses cinquante années de travail dévoué en faveur des réfugiés du monde et pour sa quête en faveur du bon ordonnancement des migrations, exprime ses remerciements pour l'aide qu'elle a apportée au Canada dans l'accomplissement de ses engagements humanitaires. Au cours de l'année écoulée, l'OIM n'a pas failli à sa tradition d'organisation prestataire de services fiables et novateurs, notamment dans le cadre des programmes en faveur des réfugiés et autres programmes humanitaires de réinstallation, notamment en Afrique où son savoir-faire a facilité les opérations de sélection médicale, d'orientation et de transport en temps opportun de réfugiés en direction du Canada, une action qui a souligné une fois de plus l'un des rôles les plus importants de l'OIM.

35. A mesure que le concept de l'approche régionale des problèmes migratoires suscite davantage de soutien, les contributions spécifiques de l'OIM, comme dans le cas du processus de Puebla, et le rôle de soutien technique qu'elle joue par l'intermédiaire de sa mission à fonctions régionales de San José au Costa Rica, ainsi que du Programme sur les politiques migratoires internationales et du Programme sur les politiques et la recherche en matière migratoire, jouissent tous de l'appui du Canada.

36. Il souligne la nécessité de dépasser les schémas Nord-Sud qui n'ont que trop souvent caractérisé les débats sur la migration, pour adopter une approche internationale plus globale. En particulier, il reste encore beaucoup à faire dans les domaines de l'asile et de la migration, domaines dans lesquels l'OIM œuvre au côté du HCR, et spécialement en ce qui concerne le

retour des demandeurs d'asile déboutés. Le Canada attache beaucoup de prix aux engagements de l'OIM en faveur de flux migratoires humains et ordonnés, qui devraient être encore renforcés par un recentrage des efforts déployés dans ce sens. Son pays prie instamment l'OIM de centrer ses efforts et ses ressources sur les atouts qui sont les siens dans le domaine de la migration. Le Canada souscrit aux programmes de développement en faveur des pays en développement et en transition, et il continuera d'appuyer le financement de tels projets à l'aide des revenus discrétionnaires. Il tient cependant à exprimer son inquiétude à propos de l'inclusion de projets en faveur de pays qui ne sont pas membres de l'OIM. Sa délégation demande en outre instamment que l'OIM organise le traitement des questions de gouvernance, qui est essentiel, avant toute nouvelle tentative d'instauration de dialogue sur la migration au sein du Conseil. Tout en exprimant son soutien pour les méthodes novatrices de l'OIM concernant l'usage optimal des fonds disponibles, le Canada prie fermement les Etats Membres de s'acquitter de leurs contributions assignées restant dues.

37. M. BUGARIČ (Slovénie) fait part de sa satisfaction pour la coopération qui s'est instaurée entre son pays et l'OIM depuis 1992. Dans la mesure où la population augmente, il est essentiel de se doter de systèmes efficaces de gestion des flux migratoires au niveau mondial. L'une des faiblesses dans ce domaine réside dans l'absence d'analyses sérieuses, systématiques et scientifiques des données concernant les répercussions de la migration sur l'emploi, et sur les indicateurs culturels, économiques et autres de la société. Décrivant la situation qui règne dans son pays, il déclare qu'en raison de sa position géographique, la Slovénie est étroitement liée à la région des Balkans, mais que cela ne l'empêche pas de figurer parmi les pays qui espèrent rallier l'Union européenne, ce qui lui donne donc un statut totalement différent. D'une part, la Slovénie est étroitement liée à la route migratoire dite des Balkans, qui va vers l'Europe occidentale ou les Etats-Unis, et d'autre part, elle est liée par les règles et règlements de l'Union européenne. Un contrôle plus large des frontières régionales et une réglementation des migrations s'imposent par conséquent comme deux nécessités d'importance majeure. La Slovénie a accueilli un grand nombre de migrants qui sont des ressortissants des pays voisins et elle a le pourcentage le plus élevé par habitant de demandeurs d'asile en Europe. En outre, elle n'a aucune expérience pratique dans le domaine de la migration, alors que les démocraties d'Europe occidentale les plus libérales ont consacré plusieurs décennies à la mise au point de cadres réglementaires appropriés. La migration impose par conséquent d'importantes responsabilités aux fonctionnaires nationaux qui ne disposent souvent pas de données migratoires fiables. La mise en place de partenariats ou d'accords de coopération entre pays d'origine, de transit et de destination revêt une importance particulière, qui milite non seulement en faveur d'une approche régionale, mais plutôt même en faveur d'une approche mondiale. Les aspects négatifs des problèmes migratoires tels que la xénophobie et l'intolérance ont encore été aggravés par les événements du 11 septembre. Il souscrit sans réserve au Programme sur les politiques et la recherche en matière migratoire de l'OIM (PPRM) visant à désigner les meilleures pratiques et à définir les stratégies d'une gestion ordonnée des migrations, afin de surmonter des problèmes majeurs tels que la migration irrégulière, la traite des êtres humains et l'exploitation des migrants.

38. M. KATIĆ (Croatie) remercie l'OIM de ses efforts pour mettre en place un cadre international de gestion des flux migratoires, et en particulier pour l'instauration d'un dialogue intergouvernemental sur la politique migratoire à l'occasion de cette session du Conseil. La Croatie est non seulement un pays de destination, mais aussi un pays de transit. La tendance générale qui va dans le sens d'une augmentation de la migration irrégulière à destination de l'Europe n'a pas épargné son pays, et elle se fait plus vivement sentir encore depuis 1995 et tout

récemment de façon encore plus spectaculaire. Malgré cela, la Croatie n'a pas modifié ses politiques d'asile et de migration, mais elle examine chaque situation au cas par cas. Grâce au Pacte de stabilité pour l'Europe du Sud-Est, son gouvernement a mis en œuvre un projet de partenariat avec d'autres pays en vue de la stabilisation des questions de l'asile, des migrations et du contrôle des frontières en Croatie. Un accord similaire a été signé entre la République de Croatie et l'Union européenne, visant à aligner les législations respectives.

39. M. AKINDES (Bénin) constate que les mouvements migratoires et les mélanges de populations ont été facilités par des moyens de communication plus efficaces qui ont réduit les distances entre les pays. De nouvelles responsabilités sont ainsi apparues, consistant à faire en sorte que les migrations gardent un caractère humain afin de profiter au développement économique et social et qu'elles ne se transforment pas en catastrophe humaine. Des changements profonds dans la répartition des tendances démographiques mondiales se laissent entrevoir, changements qui aggraveront les problèmes migratoires et exigeront des solutions à court et à long terme pour remédier au déséquilibre ainsi créé. De plus en plus, les sociétés ont un caractère multiculturel, avec de vastes groupes minoritaires et un nombre plus élevé de migrants en situation irrégulière qui se trouvent marginalisés. Des politiques claires d'intégration et de réintégration s'imposent pour maintenir la sécurité et la stabilité et pour protéger les migrants, spécialement les groupes vulnérables comme les femmes et les enfants, face au phénomène de la traite des êtres humains. Le rôle des gouvernements en matière de lutte contre le racisme et la xénophobie est également crucial. L'ampleur et la diversité des flux migratoires Nord-Sud et Est-Ouest, tant au sein du Continent africain qu'entre l'Afrique et l'Europe appellent à l'élaboration urgente d'un cadre régional de données sur les flux migratoires et la gestion de ces flux. Un tel cadre régional pourrait s'inscrire dans une approche plus générale d'élaboration d'une politique de migrations africaines dans le cadre de l'Organisation de l'Unité Africaine (OUA), appuyé par des mécanismes de coopération tels que le partenariat ACP-Union européenne, dit Accord de Cotonou. Il rappelle les dispositions de la déclaration récente de Dakar sur la participation des migrants au développement de leur pays d'origine, qui peut permettre à la sous-région de l'Afrique de l'Ouest de progresser dans la gestion des flux migratoires.

40. Les pays pauvres très endettés comme le Bénin souffre du phénomène de l'exode des cerveaux à destination des pays les plus avancés tout en recevant sur leur sol un grand nombre de personnes déplacées originaires de pays voisins, chassées par les conflits ou l'instabilité politique. L'assistance de l'OIM sur ce plan permettrait l'adoption par le Bénin d'une politique migratoire viable. Un registre général des personnes déplacées, contenant des informations sur leur intégration ou leur réintégration ultérieure s'impose d'urgence, de même que des mesures au niveau régional pour lutter contre la traite des enfants, l'un des problèmes principaux auxquels son pays est confronté. Le Bénin salue le programme OIM de Migrations pour le développement en Afrique (MIDA), dans lequel se profile une contribution importante à la solution des problèmes de développement.

41. M. DRAGANOV (Bulgarie) déclare que l'élargissement constant de l'OIM à de nouveaux membres reflète l'efficacité de ses activités et la justesse de sa clairvoyance. Tous les pays sont confrontés à des problèmes migratoires différents, qui reflètent des niveaux divers de développement et des caractéristiques régionales et culturelles différentes, tout ce dont l'OIM devra tenir compte si elle veut accéder à un statut véritablement universel. Avec la mondialisation, la mobilité de la population s'accroît et les migrants ne doivent plus être perçus comme une menace

pour la société. Il faut par conséquent s'efforcer d'empêcher que les jeunes et les cadres hautement qualifiés quittent le pays et lutter contre la migration irrégulière et la traite des êtres humains. Si ces mesures sont suffisamment efficaces, les populations des pays d'accueil commenceront à percevoir les migrants comme un atout et non comme un fardeau pour la société.

42. La région des Balkans apparaît désormais comme une zone de transit principale pour les migrations irrégulières à destination de l'Europe occidentale, et son gouvernement a pris des mesures pour lutter contre les mouvements transfrontières illicites, améliorer les contrôles aux frontières et la diffusion d'informations à destination des groupes vulnérables. Toutefois, aucun gouvernement ne peut à lui seul faire face au problème de la traite des êtres humains et une meilleure coopération régionale et internationale s'impose par conséquent, surtout si l'on considère que la traite des êtres humains est étroitement liée aux réseaux criminels organisés, responsables de divers trafics: drogues, armes et marchandises volées ou illégales. Il suggère que l'OIM accorde la priorité à deux domaines d'action principaux: veiller à la création d'un réseau de coopération international et aider les gouvernements à identifier les causes profondes de la migration pour mieux y remédier. Une action concertée serait utile dans des domaines particuliers tels que l'ouverture de voies légales de migration pour répondre aux besoins des marchés du travail; des campagnes d'information et d'éducation visant à sensibiliser les groupes intéressés aux risques de la migration illégale et de la traite; et la création de centres d'accueil nationaux pour l'accueil de migrants irréguliers. Il se félicite des études de l'OIM sur les tendances en matière migratoire et suggère que l'Organisation entreprenne de donner des conseils juridiques sur la législation migratoire.

43. M. BULOVAS (Lituanie) fait observer que son pays est situé à un carrefour migratoire entre l'Est et l'Ouest et qu'il doit cette situation aux changements politiques et sociaux qui ont bouleversé l'Europe centrale et orientale. Sans l'assistance internationale dont il a bénéficié au cours des dix dernières années, il aurait été difficile pour un pays aussi jeune de contrôler ses processus migratoires. Les structures administratives et le cadre légal requis ont été créés et des spécialistes ont été formés. La coopération avec l'OIM, notamment par l'intermédiaire du bureau régional de l'OIM pour les Etats baltes et nordiques, a contribué dans une large mesure aux progrès accomplis dans le domaine de la coopération et de l'élaboration de politiques communes dans la région balte. Il convient de mettre spécialement l'accent sur le programme de retour volontaire: depuis le début de 1995, plus de 1.500 migrants sont rentrés volontairement dans leur pays d'origine. L'OIM aide en outre la Lituanie dans l'acquisition de capacités administratives devant lui permettre de se préparer à l'adhésion à l'Union européenne. La Lituanie soutient fermement une politique de coopération étroite avec les Etats Membres de l'Union européenne dans le but d'améliorer sa capacité à gérer les mouvements migratoires et à poursuivre les trafiquants d'êtres humains, et notamment de femmes et d'enfants. L'OIM a joué un rôle exceptionnel dans l'élaboration de directives et de modèles d'intégration, et aussi dans la gestion de migrations humaines et ordonnées.

La séance est levée à 13h00.

Annexe I

RAPPORT DU DIRECTEUR GENERAL

1. Cette année, la session du Conseil de l'OIM est différente. Différente parce que nous célébrons le cinquantième anniversaire de l'Organisation. Différente aussi parce que cette réunion marque le lancement de ce qui sera, je le crois, un dialogue très enrichissant sur les questions et les défis que posent les politiques migratoires.
2. Le canevas de la session du Conseil qui vous a été envoyé par avance énumère les thèmes qui seront traités dès le premier jour par les orateurs de marque et les spécialistes, avant d'engager le débat général. Ces thèmes mettent en lumière les éléments importants du large spectre des défis migratoires et ont pour but de situer le cadre d'un échange fécond d'idées et de perspectives.
3. Afin de ne pas retarder le coup d'envoi de cet important débat, je ne lirai pas ce rapport, qui aurait normalement dû être une allocution, à l'ouverture de la session du Conseil. Néanmoins, je me dois de vous donner un tableau d'ensemble des faits nouveaux intervenus à l'OIM au cours de l'année écoulée. Ces faits nouveaux, avec les politiques et les idées qui seront débattues au cours de la première journée, constitueront la toile de fond du débat général qui commencera dès la seconde journée, laquelle promet d'être à la fois informative pour les autres participants et de donner de larges orientations à l'OIM quant aux voies d'action futures.
4. Les événements du 11 septembre ont eu de profonds effets sur le monde, que ce soit sur un plan général au niveau des flux migratoires, ou plus spécifiquement en Afghanistan, où l'OIM s'efforce depuis le début de l'été de venir en aide aux populations déplacées par le conflit et la sécheresse dans le nord et l'ouest du pays.
5. Afghanistan: Depuis l'évacuation du personnel international en septembre, le personnel local de l'OIM, qui constitue un effectif d'environ 150 collaborateurs, a continué à travailler sans relâche pour aider à la distribution de fournitures essentielles devant permettre aux personnes déplacées ou abandonnées sans ressources et autres groupes vulnérables de passer l'hiver. Nous avons un personnel international stationné dans les pays voisins de l'Afghanistan, qui se tient prêt à apporter son soutien et ses conseils, à acheter et distribuer des fournitures, à superviser les opérations et à organiser les retours dès que les conditions le permettront. Lors de ma visite récente à Hérat, j'ai été gratifié de voir que nos collègues sur place avaient fait des progrès remarquables dans le processus de préparation à l'hiver à l'intérieur des deux grands camps de p.d.i placés sous notre responsabilité. Je n'ai aucun doute que les centaines de milliers de victimes de la sécheresse qui y ont trouvé refuge passeront ce cap difficile et pourront rentrer chez elles au printemps prochain.
6. Avec l'aide des donateurs et l'excellente coopération nouée avec des organisations apparentées telles que le PAM et l'UNICEF, de même qu'avec nos partenaires des ONG, nous avons fait un travail considérable, mais l'hiver arrive déjà et il nous faut continuer à amener des approvisionnements sur place, et ce dans un contexte politique et militaire non stabilisé.

7. Nous nous préparons à un démarrage rapide des activités d'après-conflit dès l'instant où la voie sera libre et où nous aurons les moyens de déployer efficacement notre action. Au nombre de ces activités figureront différents programmes dans lesquels nous jouissons à présent d'une solide expérience, acquise, pour les cas les plus récents, au Kosovo et au Timor. Nous nous préparons également à la mise en place d'un programme ayant pour objet d'enregistrer les nationaux afghans qualifiés et de favoriser leur retour, l'idée étant de faire en sorte que les ressources humaines nécessaires soient rapidement disponibles pour déployer au plus vite des efforts de reconstruction et de remise en état.

8. Sur le front plus large de la migration de l'après-11 septembre, beaucoup de choses ont changé, même si, dans le même temps nombre de situations n'ont pas évolué. Les disparités en termes de prospérité, de développement et d'opportunités – qui incitent les populations à chercher ailleurs de meilleures conditions de vie –, la facilité de communiquer avec les diasporas, l'évolution de la démographie qui conduira prochainement une bonne partie du monde industrialisé à importer de la main-d'œuvre, et, en regard, une population en âge de travail qui excède largement les capacités d'absorption des économies de bon nombre de pays en développement: rien de tout cela n'a changé.

9. Il est, en revanche, un certain nombre de choses qui ont changé après le 11 septembre, et dont les effets se ressentent sur la politique migratoire. Les mouvements migratoires désormais, entraîneront sans aucun doute des mesures de contrôle et de sécurité renforcées. Les efforts déployés pour lutter contre la migration irrégulière, et plus particulièrement l'introduction clandestine et la traite de migrants, suscitent d'ores et déjà plus d'attention et revêtent à présent un caractère d'urgence. Le ralentissement de l'économie mondiale aura des répercussions à la fois sur les pays d'origine – ce qui ne fera qu'aggraver les pressions migratoires – et sur les pays de destination, entraînant une baisse des seuils de tolérance et de la capacité d'absorption, du moins à court terme.

10. Cependant, les événements du 11 septembre ont aussi créé de nouvelles opportunités. La nécessité d'appréhender les défis migratoires de manière globale et systématique reçoit aujourd'hui l'attention qu'elle mérite à tous les niveaux. En retour, cela devrait entraîner une attention renouvelée pour l'application de mesures axées sur le succès de l'intégration des migrants, et sur la création ou le renforcement de voies légales de migration, en parallèle avec des efforts de lutte contre la migration illégale, l'introduction clandestine et la traite de migrants. La coopération et le bon fonctionnement des partenariats entre pays d'origine, de transit et de destination sont appelés à progresser à mesure que les pays prendront conscience de la nécessité d'une telle coopération aux niveaux bilatéral, régional, et même mondial. Les efforts déployés dans ce sens, à l'instar de l'initiative de Berne, qui vise à identifier les éléments ou les principes communs permettant de constituer un cadre de gestion des migrations, garantissent de notre part une attention et un soutien ciblés. Un regain d'attention devrait également se manifester en faveur de la résolution des conflits et des situations qui entraînent la déstabilisation des populations.

11. Venons-en maintenant aux faits nouveaux qui ont concerné l'OIM en 2001. Cette année anniversaire a marqué de grands progrès, comme il convient certainement pour une organisation – et pour ses grandes orientations – témoignant ainsi d'un niveau de maturité encore jamais atteint.

12. Nouveaux Membres et observateurs. Nous examinerons à cette session du Conseil la demande d'adhésion de cinq nouveaux Etats: la République fédérale de Yougoslavie, la République du Cap-vert, la République de Madagascar, la République islamique d'Iran et l'Ukraine. Avec les sept Membres qui ont adhéré à la session de juin du Conseil, le nombre total de Membres de l'OIM sera ainsi porté à 91. Nous sommes informés que d'autres Etats encore ont engagé la procédure requise pour faire officiellement acte de candidature. D'autres nouveaux observateurs importants nous rejoindront également cette année: le Royaume du Népal, l'Union du Maghreb arabe et l'Office catholique australien des migrants et des réfugiés. Désormais, la composition de l'OIM, sa pertinence, sa présence et ses programmes ont un caractère véritablement universel.

13. PPRM. En réaction directe aux discussions qui ont eu lieu l'année dernière au Conseil, l'OIM a lancé en janvier de cette année son programme sur les politiques et la recherche en matière migratoire. Ce programme a pris un bon départ, et cette session du Conseil, qui engage une concertation sur la problématique migratoire au niveau mondial est un résultat très concret de l'action menée par l'équipe du PPRM. A ce propos, sous la direction du PPRM, le second rapport mondial de l'OIM sur la migration, qui paraîtra l'année prochaine, visera davantage l'angle de l'analyse politique. Depuis quelques années, la capacité de recherche et d'analyse de l'OIM jouit d'une reconnaissance accrue et est davantage sollicitée qu'auparavant. Grâce à l'équipe de base affectée à la recherche, les publications de l'OIM sont aujourd'hui nettement plus nombreuses et plus fouillées. Le travail de cette équipe est maintenant complété par celui de l'équipe du PPRM, avec laquelle un certain nombre de communications et de présentations conjointement préparées ont été faites dans différentes enceintes, lors de conférences et autres rencontres. Je m'attends à ce que le travail de recherche, d'analyse et de synthèse voit son rythme s'accélérer et sa portée s'élargir au fur et à mesure que l'équipe du PPRM se mettra en place.

14. Diplomatie migratoire. Durant toute l'année, toute une série de tribunes internationales d'importance se sont tenues sur des aspects essentiels de la migration, auxquelles l'OIM a apporté sa contribution. En voici quelques exemples:

- La deuxième Conférence sud-américaine sur la migration qui s'est tenue à Santiago du Chili en avril et qui a permis de progresser concrètement dans la voie de l'instauration d'un forum régional permanent sur la migration;
- La Conférence des pays les moins avancés qui s'est tenue à Bruxelles en mai dernier, mettait l'accent sur la migration et le développement;
- Le Colloque de Berne qui s'est tenu en juin a examiné la faisabilité de mettre en place un cadre international de gestion des migrations, en vue duquel l'OIM a été sollicitée pour assurer un appui au niveau du suivi;
- La consultation d'envergure mondiale engagée par le HCR sur le lien entre l'asile et la migration, à propos de laquelle l'OIM et le HCR ont présenté un document conjoint, et qui a débouché sur la création d'un groupe de travail conjoint sur ces questions;

- La réunion ministérielle du Comité consultatif juridique afro-asiatique à New Delhi en juin, où les droits des migrants ont été au centre des débats;
- Le Conseil des ministres de l'OUA à Lusaka en juillet, a pour la première fois examiné et adopté une importante décision en matière migratoire;
- La Conférence mondiale contre le racisme, la discrimination raciale, la xénophobie et l'intolérance qui y est associée, qui s'est tenue en août à Durban, où le seul sujet de consensus a été la question des migrations et où un certain nombre d'articles importants sur la question des droits des migrants ont été adoptés dans le document final;
- La Conférence de l'Union européenne sur les migrations, qui s'est tenue à Bruxelles en octobre, consacrée aux efforts à déployer en vue de l'adoption de politiques migratoires communes;
- La Conférence internationale de Rome, où ont été débattues différentes expériences concernant les pratiques en matière d'emploi et d'intégration sociale;
- La 5^{ème} Conférence européenne d'Helsinki, dont le but était de promouvoir une approche concertée de l'intégration en Europe;
- La table ronde organisée le 26 novembre en collaboration avec les autorités genevoises, dans le cadre des préparatifs du Conseil, en présence d'experts de la migration de main-d'œuvre et de représentants des gouvernements, des entreprises et de la société civile.

15. A ces différentes occasions et lors de ces manifestations successives, le Directeur général adjoint s'est dépensée sans compter pour obtenir un soutien en faveur des initiatives de migration et de développement, en particulier dans le cadre du programme Migrations pour le développement en Afrique (MIDA), qui explore de nouvelles voies susceptibles de promouvoir le développement par le renforcement du rôle et de la participation de la diaspora.

16. Toutes ces initiatives ont enrichi le niveau de connaissances et de compréhension des défis migratoires et des mesures à prendre pour relever ces défis.

17. Services de l'OIM. Cette année, la demande pour les services qu'offre l'Organisation a atteint des niveaux sans précédent, à la fois quantitativement et géographiquement. Nous avons également enregistré une hausse significative de la demande de services complémentaires, comme la gestion de la migration organisée de main-d'œuvre, et nous avons ajouté ce nouveau secteur de services à notre programme pour 2002. L'intégration des migrants et la lutte contre la discrimination et la xénophobie dans les pays hôtes sont des domaines où l'OIM agit plus systématiquement au côté de nombreux pays. Le traitement des dossiers des migrants est également un service qui suscite une demande accrue, et nous avons eu d'importantes discussions avec un certain nombre de gouvernements qui ont sollicité notre aide pour tout un éventail d'activités dans ce domaine. Je pense que j'aurai beaucoup plus de choses à dire à ce propos dès l'année prochaine.

18. Entretiens menés avec des groupes de pays. Les entretiens visant des petits groupes de pays – désignés par l’expression “cluster” en anglais –, que nous avons menés entre certains pays d’Europe de l’Ouest et les trois pays de la Transcaucasie, à savoir l’Arménie, l’Azerbaïdjan et la Géorgie, ont été une vraie réussite en 2001 sur le plan des efforts déployés pour œuvrer à la mise en place et au maintien de partenariats entre groupes de pays d’origine, de transit et de destination. Des progrès tangibles ont été faits en matière de coopération dans tout un éventail de questions, avec la collaboration qui s’est instaurée au travers des programmes de l’OIM et la mise en place d’autres activités au niveau bilatéral, grâce à des voies de communication directes spécialement entretenues à cet effet.

19. Examinons à présent les activités et les réalisations de l’OIM, région par région:

Méditerranée occidentale: Cette année, l’OIM a considérablement progressé dans cette région. Nous avons ouvert un bureau en Tunisie et des activités de programmes ont été lancées au Maroc et en Algérie. En outre, nous avons entrepris et encouragé la mise au point d’un cadre dans la perspective d’un processus de coopération régionale sur les questions migratoires communes dans cette région. Une première conférence ministérielle liée à ce processus régional doit se tenir dans le courant de l’année prochaine à Tunis.

Amérique latine: Dans cette région où existent de longue date des activités de coopération technique entre l’OIM et les gouvernements, nous avons renforcé notre soutien à des entités régionales d’importance telles que le Processus de Puebla et tenté d’ouvrir de nouvelles voies de coopération dans les domaines de la lutte contre la traite, de la migration de main-d’œuvre, de la santé dans le contexte migratoire et de la gestion des frontières, notamment dans les Caraïbes.

Afrique: Les activités de crise et d’après-conflit restent l’un des volets importants de notre action en Afrique. Une autre activité majeure est celle qui a consisté à alimenter le dialogue entre les pays partageant des problèmes similaires, ou susceptibles de tirer directement profit d’un échange d’expériences en matière migratoire. Je pense ici tout particulièrement aux progrès accomplis dans le contexte du MIDSA, c’est-à-dire le mécanisme de dialogue régional pour les pays de la SADC, et avec les pays de la CEDEAO en Afrique de l’Ouest, qui ont adopté la Déclaration de Dakar. Un autre développement significatif en 2001 a été le lancement du programme Migrations pour le développement en Afrique (MIDA), que j’ai déjà évoqué.

Asie: En plus de la consolidation et de l’expansion de nos programmes existants, nous pouvons rendre compte d’événements et de développements notables, tels que l’Atelier sur la migration irrégulière et la traite à Beijing, les opérations récemment déployées en Inde pour stabiliser et assister les populations de migrants victimes du tremblement de terre du Gujarat, l’amorce d’un dialogue avec le Myanmar, et une augmentation significative de nos activités axées sur l’aide au migrants victimes de trafiquants dans les parages de l’Indonésie et de l’Australie.

20. Fonds de la Résolution 1035. Dans toutes les régions regroupant des pays en développement et en transition, les fonds alloués pour l'élaboration de projets et l'assistance offerte au titre de la Résolution du Conseil N°1035 en 2000 se sont révélés un outil important, renforçant notre capacité à favoriser et développer des projets dans les pays Membres. Cinquante pays membres bénéficieront des allocations qui seront faites cette année dans ce cadre. L'expérience de cette première année de gestion du fonds et de la mise en œuvre des projets auxquels il apporte son soutien nous ont permis de tirer d'importants enseignements pour sa gestion au cours de l'année prochaine. L'un des avantages directs et immédiats de ce mécanisme a été l'affermissement du dialogue entre nos bureaux extérieurs et les autorités des pays Membres dans les secteurs prioritaires d'activités futures. Nous rendrons compte plus en détail de ces développements à l'occasion d'une réunion que nous avons prévu d'organiser dans le cadre du suivi des discussions qui ont eu lieu le mois dernier au Sous-Comité du budget et des finances.

21. Processus régionaux. Les divers processus régionaux ont continué à progresser en 2001. Comme le montre la publication que l'OIM a consacrée cette année aux processus régionaux, les différents mécanismes régionaux, qui se sont formés de différentes manières et en réaction à des défis différents, se sont mis en place et ont évolué de manière différente également. Le trait d'union entre tous ces mécanismes est l'existence même d'un forum ou d'un mécanisme régional, qui offre un cadre de consultation et d'action en réseau hors des activités ou des rencontres formelles qui découlent d'un tel dialogue ou mécanisme.

22. Conclusion. Cinquante années d'existence est une durée de vie suffisamment importante pour une rétrospective et une réflexion, mais c'est en même temps un stade, dans la vie d'une organisation, où il vaut la peine de s'interroger sur l'avenir. J'ai confiance que ce Conseil saura inspirer l'OIM dans la perspective de son action future et lui montrer la voie, et je ne doute pas qu'elle a un rôle vital à jouer et qu'elle trouvera la place qui lui revient dans le système mondial et mondialisé, afin de poursuivre son action d'aide aux gouvernements et aux migrants dans la quête des bénéficiaires d'une gestion appropriée des migrations.

Annexe II

ALLOCUTION DU DIRECTEUR GENERAL ADJOINT

Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Délégués, Mesdames et Messieurs,

1. Cette année du cinquantième anniversaire de l'OIM compte doublement pour moi, dans la mesure où elle annonce aussi le début de l'année charnière du mandat dont vous m'avez honorée.
2. En ma qualité de Directeur Général Adjoint, je suis à la fois honorée et fière de m'adresser à un Conseil renforcé par l'arrivée de nouveaux Etats Membres et observateurs. C'est à vous tous que j'adresse mes remerciements pour la confiance que vous ne cessez et que j'espère, ne cesserez de nous accorder, à un moment où l'actualité et les affaires du monde demandent plus d'attention et d'actions de notre part.
3. J'adresse aussi mes remerciements à toute l'OIM, particulièrement à son Directeur Général, M. Brunson McKinley, pour la qualité des choix et du travail accompli, dans un esprit de coopération et de service international.

I. LES REALISATIONS

4. L'an dernier, ma première année d'activité, après le point des réalisations pour l'année 2000 écoulée, je vous présentais mon programme pour 2001, particulièrement en ce qui concerne les dossiers spéciaux et autres activités. Tous ont eu l'avancement attendu qu'ils méritaient.

La problématique du genre

5. Au plan extérieur à l'OIM: sur les 8 projets annoncés, 6 ont été menés à leur terme. Pour ce faire, nous avons créé une structure de gestion et de direction de ces projets, le Groupe de Travail en Matière de Genre (le GTMG, en anglais le WGGI). En ce qui concerne les projets:
 - l'appui à une campagne d'information sur le trafic d'êtres humains aux Philippines, est terminé;
 - la préparation d'un manuel à l'usage des chercheurs et praticiens des questions de trafic de migrants, est terminée;
 - la production d'un film pour promouvoir les retours des femmes médecins afghanes réfugiées au Pakistan a pris un certain retard du fait des difficultés de tournage. Ce projet mérite toute notre attention à la suite des derniers événements survenus dans cette région;
 - l'approvisionnement en fonds de démarrage d'un projet "Santé et Migration" au bénéfice des femmes migrantes en Europe, est effectué;

- la contribution aux frais de distribution d'un film sur les enfants migrants abandonnés sera effective au tout début de l'année 2002;
- la campagne d'information visant les employeurs de domestiques femmes au Costa Rica, est terminée;
- le programme de formation pour les adolescents soudanais en attente de réinstallation dans un camp de réfugiés au Kenya, est terminé;
- la mise à jour et la réimpression de la publication de l'OIM portant sur "le trafic des femmes en République Dominicaine à des fins d'exploitations sexuelles", est terminée.

6. Entre autres activités, le GTMG a participé à l'Atelier d'Hargeisa en Somalie, il s'occupe d'informations (site web et bulletin), d'une étude sur le genre au sein du personnel de l'OIM, il apporte un soutien financier pour une aide humanitaire destinée aux femmes et aux enfants afghans, etc.

7. Au plan interne: nous noterons avec satisfaction une augmentation globale de 6,1% du nombre de femmes dans la catégorie Administrateurs, par contre en analyse détaillée, nous déplorons une baisse de l'ordre de 12% parmi les grades moyens et supérieurs (P3 à D). L'augmentation globale est due à la forte progression des grades NC à P2, de l'ordre de 12,9%. En décembre 2000, le pourcentage de femmes à l'OIM était de 28,1% (soit 71 personnes), en juin 2001, il était de 34,2% (soit 109 personnes).

8. Pour cette année 2001, nous avons participé à la plupart des Conférences internationales sur le genre et chaque fois qu'il était opportun, nous avons réservé un chapitre important à ce sujet dans le cadre de nos déclarations. Nous tenons aussi à vous informer, qu'au cours des nombreux entretiens et consultations avec les autorités des pays visités et les institutions internationales, les questions relatives à la femme migrante, qu'elles soient d'ordre économique, social, ou de santé, individuelles ou familiales, ont été une de nos constantes préoccupations.

En ce qui concerne les relations internationales

9. Avec le système des Nations Unies et les autres organisations (Droits de l'Homme, Union Parlementaire Internationale, CNUCED, Union Européenne, etc.) l'OIM a participé aux grandes conférences de Durban, Bruxelles, Ouagadougou, etc. Parallèlement à ces grandes conférences, nous avons entrepris toute une série de consultations et de réunions à des fins d'accords de coopération avec des institutions, en particulier avec la Banque Mondiale, la BAD, l'OCI, la BID, etc.

10. Toujours dans le cadre des relations extérieures, l'OIM a organisé conjointement des conférences internationales, soit avec des Etats (en Uruguay, au Gabon, au Sénégal), soit avec des Organisations (Francophonie en particulier).

11. D'autre part dans le cadre du Programme MIDA, qui vous sera présenté plus bas, toute une série de consultations et de réunions de travail est en cours avec les institutions de financement que sont la Banque Mondiale, la BAD, la BID, l'Union Européenne, l'ACDI, l'ACBF, etc., ainsi qu'avec des pays donateurs tels que la France, la Belgique, la Hollande, etc. Maintenant qu'un

support concret existe, en l'occurrence le MIDA, ces négociations commencent à aboutir, tant en multilatéral qu'en bilatéral.

12. C'est à ce niveau international, que nous placerons les contacts avec les associations de migrants en Europe, en Afrique, et en Amérique. C'est avec honneur et une attention particulière que nous avons accepté de participer à leurs séminaires, colloques et conférences et, l'OIM se doit ici, de leur rendre un hommage pour le rôle qu'elles jouent dans la reconnaissance des diasporas et des populations auxquelles elles appartiennent. Elles trouveront toujours auprès de nous la place qu'elles méritent et nous saurons, le moment venu, leur donner la place qui leur revient de droit et de fait.

En ce qui concerne l'usage de la langue française

13. Nous pensons que l'arrivée, en tant que Membres ou qu'observateurs, de plusieurs pays ou organisations francophones, va permettre de développer le français à l'intérieur de l'OIM. L'organisation conjointe avec le Haut Conseil de la Francophonie de colloques internationaux portant sur les migrations dans la Francophonie et notre participation aux conférences organisées par l'OIF, sont des éléments qui renforcent grandement l'ancrage de l'OIM à la langue française.

Pour ce qui est de l'Afrique

14. Vu le travail accompli et l'intérêt particulier que nous y apportons, permettez-nous de détailler un peu plus ce chapitre.

- Cette année nous aurons accueilli 6 pays africains en tant que membres: la République du Congo, la République démocratique du Congo, la Sierra Leone, la Gambie, Madagascar et le Cap-Vert et une Organisation régionale: l'Union du Maghreb Arabe (qui représente 5 pays) en tant qu'observateur. De plus, 7 Accords de Sièges ou de Coopération auront été signés avec la République du Congo, la République démocratique du Congo, la Guinée, la Sierra Leone, le Bénin, le Cap-Vert et la Gambie, ce dont nous nous réjouissons.
- Nos relations avec les instances africaines, continentales ou régionales (OUA, UMA, BAD, CEDEAO, UEMOA, en particulier), n'ont cessé de se renforcer et des négociations devant aboutir à des accords de coopération et/ou des partenariats, sont en cours pour certaines. Après notre participation à la conférence de Lusaka en juillet dernier, le Président Chiluba de Zambie, nous a fait l'honneur de nous recevoir, nous avons pu aborder quatre points importants pour l'Afrique et les migrations en Afrique: la liberté de circulation des personnes et des biens, le MIDA, la Reconstruction et le Développement en situation post-conflits et le Sida.

15. Au cours de cette année écoulée, l'OIM a participé à de nombreuses conférences et réunions axées sur l'Afrique et les nombreux contacts bilatéraux ou multilatéraux, effectués alors, ont permis des avancées notables en matière de coopération. Il ne sera cité ici que les contacts avec l'OUA, qui ont grandement facilité le lancement du concept du Programme MIDA et son inscription dans les préoccupations des Etats africains par la Décision: CM/Dec. 614 (LXXIV), adoptée par la soixante-quatorzième session ordinaire du Conseil des Ministres de l'OUA, qui s'est tenu à Lusaka (Zambie) du 5 au 8 juillet 2001.

16. Si d'autres projets ou concepts tels que SIDA/Migration, processus régionaux, formation de cadres pour la gestion des problèmes de migration ou autres, reconstruction post-conflits, etc., font partie de nos préoccupations permanentes, un autre sujet d'importance est venu enrichir notre action en Afrique, il s'agit du Programme MIDA. Le MIDA est un programme prometteur et porteur qui va nous occuper pendant de longues années encore, aussi il faut vous le présenter avec plus de détails qu'il n'est de coutume.

17. C'est un programme ambitieux de renforcement de capacités par la mobilisation volontaire des ressources humaines et financières des diasporas pour le développement de leurs pays d'origine:

- il doit, contribuer à la satisfaction des besoins en ressources humaines qualifiées de ces pays qui doivent et veulent augmenter leurs capacités techniques pour maîtriser leur développement;
- il s'agit d'offrir aux cadres qualifiés et spécialisés la possibilité de pouvoir prospérer chez eux tout en développant leur pays, dans un environnement adapté. Il fait en quelque sorte une place aux élites expatriées ou en voie de départ. Il est un frein à la fuite des cerveaux;
- il renforce la coopération technique dans la mesure où la stratégie qu'il développe est basée sur une formation adéquate et la création d'expertises et d'emplois, donc des ressources humaines de ces pays qui en ont le plus besoin. Il s'agit donc d'échange entre les pays d'origine et les pays d'accueil;
- il prend aussi en compte l'adaptation de tous les aspects institutionnels et réglementaires aptes à faciliter la mobilité, le transfert et la réadmission des hommes et des moyens, tant dans les pays d'origine que dans les pays d'accueil, dans le respect des lois, des personnes et de leurs biens. Cela implique un dialogue permanent entre toutes les parties prenantes;
- tout ce processus s'insère dans le cadre d'une migration volontairement contrôlée et ordonnée, tant dans les pays d'origine que dans les pays d'accueil et de transit;
- il pourra donc se faire soit de manière bilatérale, soit de préférence à l'échelon régional, mais toujours avec l'accord librement négocié de tous, pays et personnes, et ce, dans le plus stricte respect des lois, des intérêts et des droits de chacun.

18. La mise en œuvre du MIDA se déroule à deux niveaux:

- Au niveau des pays:
 - pour les pays d'origine: par une évaluation aussi complète que possible, secteur par secteur, des besoins spécifiques en matière de cadres et de spécialistes;
 - pour les pays d'origine, de transit et d'accueil: par des aménagements institutionnels et réglementaires nécessaires pour la bonne gestion du processus;
- Au niveau des diasporas:
 - par une évaluation des compétences disponibles effectuée par les associations et groupements corporatistes;
 - par le choix des durées et formes des interventions désirées.

19. Pour les diasporas, ces formes d'interventions seront de 4 sortes:

- transfert (mobilité) partiel et/ou périodique: avec création d'activités (entreprises, bureau spécialisés, cabinets, etc.) et mise en marche, puis gestion depuis le pays d'accueil et visites régulières ou ponctuelles;
- activités virtuelles par télétravail: renforcement des plateaux techniques des pays d'origine, télé-enseignement universitaire et scolaire, métiers de santé, transfert de technologies, etc.;
- mobilité des capitaux pour la création d'entreprises dans les créneaux demandés et leur suivi;
- retour définitif et création d'entreprises dans un cadre de partenariat, de codéveloppement et de création d'emplois.

20. Ce programme s'inscrit dans la double thématique Migration/Développement et Migration/Formation, qui est aussi l'une de nos principales préoccupations. C'est cette même double thématique que l'on retrouve dans les deux accords cadres majeurs dont l'Afrique vient de se doter cette année, à savoir l'Accord de Cotonou entre l'Union Européenne et les pays APC et la Nouvelle Initiative Africaine adoptée définitivement à Lusaka par les Chefs d'Etats et de Gouvernements africains.

21. Concernant les autres projets entrant dans le cadre de l'extension du domaine du Directeur Général Adjoint, nous ne reviendrons pas sur Migration et développement, compte tenu que le Programme MIDA peut être adapté à n'importe quel pays qui soit en tenant compte de ses spécificités humaines, socio-économiques et politiques.

22. A propos du budget, nous avons continué à nous intéresser au renforcement et au financement des actions de développement et à penser à la manière la plus judicieuse de pouvoir faire beaucoup plus avec un peu plus. Le fonds destiné à l'appui aux Etats membres en développement et en transition que vous avez bien voulu reconduire, va nous permettre d'entreprendre toute une série d'identifications, d'élaborations, d'évaluations, de formations et d'amorçages de projets prioritaires, dans les zones qui en ont le plus besoin. Nous voulons par là, répondre aux nombreuses demandes des pays qui découvrent l'importance des migrations et les rôles que leurs diasporas peuvent jouer quand la stabilité revient.

23. Afin de renforcer nos capacités d'action et d'acquérir une plus grande efficacité pour faire face aux nouveaux défis, nous pensons toujours qu'une plus grande marge de manoeuvre dans l'utilisation des contributions assignées et des surplus sera l'outil nécessaire pour répondre aux nouvelles missions qui nous sont demandées.

24. En ce qui concerne la formation, comme prévu l'action de l'OIM s'est accrue. Nous avons suivi de près certaines initiatives, nous avons co-organisé et participé à plusieurs conférences et séminaires nationaux ou régionaux, de formation des personnels devant gérer les flux migratoires et la migration. Ce fut notamment le cas en Afrique du Sud avec le MIDSA, en Argentine à la conférence de Mar del Plata, en Uruguay, etc.

25. Pour ce qui est du développement et du renforcement des contacts avec des partenaires (nouveaux, récents ou anciens, pays ou organisations nationales, régionales ou internationales) nous avons multiplié ces contacts, le plus souvent bilatéraux mais aussi multilatéraux, partout dans le monde où des questions de migration se posent. C'est ainsi que nous avons eu des entretiens (souvent répétés) avec les autorités de nombreux pays africains, américains, européens et asiatiques. Nombre de ces contacts ont été concrétisés soit par des adhésions, soit par des accords de coopération, tous ont permis d'exposer et de comprendre les préoccupations de chacun et de renforcer les liens qui nous unissent.

26. Les fondations et associations issues des diasporas ou non, ont aussi reçu une attention particulière, puisque l'OIM a participé à de nombreux colloques et séminaires organisés tant en Afrique, qu'aux Amériques ou en Europe.

II. LES PREVISIONS

27. Nous allons maintenant vous parler nos projets pour 2002, mais avant de régionaliser et sectorialiser ces perspectives, permettez-nous de vous faire-part de la vision d'ensemble que nous avons de la migration à terme et des vœux accompagnateur que nous émettons.

28. Partout dans le monde, la migration se présente comme une variable centrale de ce début de 21ème siècle, variable qui, nous en sommes tous convaincus, se prolongera sur les décennies à venir.

29. Déjà la migration est présente dans les préoccupations de pays et d'organisations internationales. L'Union Européenne et les pays ACP s'y penchent officiellement et certains pays ont décidé d'en parler ouvertement.

30. Nous souhaitons pour l'OIM, que tous, organisations, pays, peuples, puissent reconnaître la migration et décident de trouver des solutions réalistes, justes et humaines aux problèmes qu'elle soulève. Il nous faut rendre la migration globale et incontournable, dès qu'il s'agit de relations internationales ou régionales, nous souhaitons que sa place soit reconnue dans tout ce qui gère les relations humaines, politiques et socio-économiques, et ce, partout.

31. Quant aux buts assignés pour l'avenir, en plus de la nouvelle dynamique: migration/développement, nous allons renforcer l'œuvre accomplie et l'adapter aux réalités, aux conditions et aux circonstances qui se présenteront à nous.

En matière de genre

32. En plus de la finalisation des deux projets inachevés, quatre nouveaux projets sont prévus, il s'agit:

- de la production d'un programme radiophonique sur l'atténuation des catastrophes et sur les populations migrantes en Amérique Centrale;
- de la production de brochures dans le cadre d'informations destinées à susciter une meilleure prise de conscience des périls de la traite dans les populations féminines en Ethiopie;
- du projet de recherche sur les intentions migratoires des femmes, suite à la désactivation de la centrale nucléaire d'Ignalina, en Lituanie;
- de la proposition de recherche sur la situation des africaines au sein de l'Union Africaine.

33. Au plan intérieur, un effort devra être fait pour rattraper le recul du nombre de femmes de niveau P3 à D. L'éventuel surcroît d'activité auquel nous nous attendons, pourrait servir de cadre à ce rattrapage.

34. La place de la femme dans la migration devra être revue et reconnue. Nombre de femmes migrantes sont devenues par la force des choses des chefs de familles et ont pris en mains la direction des intérêts des leurs, agissant en véritables gestionnaires et décideurs. A l'opposé, la traite est florissante. Cela doit cesser. Nous devons nous y pencher avec plus d'acuité et de moyens, pour aider les unes à s'organiser efficacement et pour redonner aux autres la dignité qu'elles n'auraient jamais dû perdre. Nous y veillerons.

35. Enfin, nous comptons encourager la participation de l'OIM à l'organisation et à la participation à, de conférences thématiques, relatives à la femme migrante dans différents domaines d'activités ou de la vie publique.

Le français

36. Là aussi il faudra renforcer les acquis et approcher des pays francophones confrontés à des problèmes de migration. Je pense à ces pays qui connaissent une importante migration pendulaire vidant pour de longs mois des régions entières de leurs hommes après les récoltes.

37. Au plan des relations avec la Francophonie, nous comptons développer les actions conjointes par plus de consultations mutuelles, voire plus d'études, dans le cadre des migrations dans l'espace francophone, comme par exemple les migrants porteurs de culture dans la francophonie, l'intégration, l'harmonisation des politiques migratoires, les échanges économiques et commerciaux dans la migration francophone, ou bien encore, migrations et échanges migratoires dans l'espace francophone ouest africain. Ce dernier thème répondant à la demande de nombreux pays.

38. Enfin sur le plan des échanges, un espace culturel francophone devrait voir le jour de manière pratique. Si, de facto, les échanges existent, il n'en demeure pas moins que de nombreux artistes éprouvent beaucoup de difficultés dans leurs déplacements et celui de leurs matériels ou équipements. Ces artistes, tous les artistes de l'espace francophone, devraient pouvoir disposer de facilités à cet égard. Par exemple l'instauration d'un formulaire spécial attaché à la demande de visa, proposé par l'Agence Intergouvernementale de la Francophonie et auquel l'OIM participe activement.

En ce qui concerne les relations internationales

39. Nous allons continuer à développer les consultations et négociations aboutissant à des accords régionaux. Nous pensons aussi à établir des accords de partenariat avec d'autres grandes organisations afin que nous puissions ensemble, mettre en œuvre, rapidement et facilement, des actions où chacun aura sa place et son rôle.

40. Il nous faudra, aussi, sensibiliser les autorités des pays de certaines régions, sur les problèmes de la migration et obtenir leur engagement pour des actions de grande envergure et la signature d'accords régionaux nécessaires pour leur mise en œuvre et leur bon déroulement.

41. Nous donnerons aux associations de migrants et des diasporas, ainsi qu'au secteur privé, la place qu'ils méritent dans le traitement de la migration, nous resterons à leur écoute et entretiendrons avec eux des relations étroites.

Pour ce qui est de l'Afrique

42. Nous allons inaugurer un cycle d'approches de ces quelques pays d'Afrique qui connaissent des problèmes de migration et que nous pouvons accompagner pour une meilleure connaissance et gestion des flux. Nous pensons tout particulièrement au Niger, au Tchad, au Togo, au Nigeria, Au Cameroun, à la République Centre Africaine, à la Mauritanie et à la Guinée Bissau.

43. Une autre de nos préoccupations, est d'avoir une meilleure connaissance des interflux en Afrique de l'Ouest. Cela facilitera l'ouverture de consultations régionales devant aboutir à des accords de migration, de mobilité et de transit.

44. Il nous faudra aussi, entreprendre une action concrète et multiforme afin d'atténuer dans un premier temps, puis d'inverser si possible, la fuite des cerveaux qui freine le développement d'une partie du monde. Le développement du Programme MIDA qui va nous permettre d'aborder à grande échelle le renforcement des capacités, est partie intégrante de ce dispositif.

45. Dans la continuation des séminaires de formation à la gestion et à l'accompagnement des migrations déjà engagés en Amérique Latine, en Afrique du Sud et bientôt à Dakar pour l'Afrique de l'Ouest, nous pensons entreprendre le même type d'action pour l'Afrique Centrale, l'Afrique de l'Est et l'Afrique du Nord.

46. Parallèlement au travail important de développement de nouveaux programmes et de consolidation de ce qui existe déjà, nous nous efforcerons d'amener le maximum de pays et d'institutions à partager notre vision de la migration internationale.